RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE MELUN

ARRETE MUNICIPAL n° 2024.821 du 20/06/2024

OBJET: DELEGATION TEMPORAIRE A UN ADJOINT POUR LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION AD'HOC CHARGEE DE L'ANALYSE DES CANDIDATURES POUR LA PASSATION DU CONTRAT DE CONCESSION DU RESEAU DE CHALEUR DES VILLES DE MELUN ET VAUX LE PENIL

LE MAIRE DE LA VILLE DE MELUN,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.1411-5 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2024.03.19.32 du Conseil municipal du 14 mars 2024 désignant les membres de la Commission « ad'hoc » chargée de l'analyse des candidatures pour la passation du contrat de concession portant sur le réseau de chaleur des villes de Melun et Vaux le Pénil ;

CONSIDERANT que le maire peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions à un adjoint ;

CONSIDERANT que la commission mentionnée à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales est présidée par le maire ou son représentant ;

CONSIDERANT que cette instance est convoquée le 28 juin 2024 et qu'il est nécessaire d'en déléguer la présidence à l'un des adjoints au maire afin d'en assurer le bon déroulement ;

- ARRETE -

<u>Article 1</u> – La présidence de la Commission ad'hoc chargée de l'analyse des candidatures pour la passation du contrat de concession du réseau de chaleur des villes de Melun et Vaux le Pénil du 28 juin 2024 est déléguée à Monsieur Henri MELLIER, Premier Adjoint au Maire.

<u>Article 2</u> – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Melun ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun.

<u>Article 3</u> – Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20240401-177884-AI-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024

Publication:

Fait à Melun, le 20/06/2024

Le Maire,

Kadir MEBAREK,